

Devoir surveillé – Méthode de la dissertation en SES

Analyser le sujet, exploiter le dossier documentaire, problématiser, construire le plan et rédiger en paragraphes AEI (spécialité SES, bac)

Durée : 240 min – Sans document – Sur 20 points · Terminale

Nom : _____

Date : _____

Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Analyser le sujet

(4 pts)

Sujet de dissertation : « Dans quelle mesure l'analyse en termes de classes sociales permet-elle de rendre compte de la société française actuelle ? ». Répondez au brouillon, en phrases rédigées.

- a) Définissez « classe sociale » en distinguant l'approche de Karl Marx et celle de Max Weber.
- b) Que signifie ici « rendre compte » ? Quelles bornes le mot « actuelle » fixe-t-il ?
- c) Identifiez le type de consigne et le type de plan qu'elle appelle.
- d) Citez quatre autres facteurs de structuration de l'espace social que le programme invite à mobiliser.

Exercice 2 – Exploiter un document du dossier

(4 pts)

Document : « L'histoire de toute société jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire de luttes de classes. [...] Cependant, le caractère distinctif de notre époque, de l'époque de la bourgeoisie, est d'avoir simplifié les antagonismes de classes. La société se divise de plus en plus en deux vastes camps ennemis, en deux grandes classes diamétralement opposées : la bourgeoisie et le prolétariat. » Karl Marx et Friedrich Engels, Manifeste du parti communiste, 1848.

- a) Présentez le document : nature, auteurs, date, contexte.
- b) Expliquez la thèse de la bipolarisation contenue dans le texte.
- c) Dans quelle partie de votre plan utiliseriez-vous ce document, et pour quelle idée ?
- d) Quelle limite de ce texte faut-il signaler pour analyser la société française actuelle ?

Exercice 3 – Problématiser et construire le plan

(4 pts)

Trois élèves proposent une problématique pour le même sujet. (1) « Les classes sociales existent-elles ? » (2) « Dans quelle mesure l'analyse en termes de classes sociales permet-elle de rendre compte de la société française actuelle ? » (3) « Si les inégalités de revenu, de diplôme et de conditions de vie restent fortement liées à la position socioprofessionnelle, l'affaiblissement du sentiment d'appartenance et la multiplication des facteurs d'individualisation rendent-ils l'analyse en classes insuffisante ? »

- a) Évaluez la problématique (1).
- b) Évaluez la problématique (2).
- c) Justifiez que la problématique (3) est la meilleure.
- d) Proposez un plan détaillé en deux parties de trois paragraphes, avec pour chacun une idée et un appui.

Exercice 4 – Rédiger l'introduction

(4 pts)

Rédigez au propre, en quatre temps, l'introduction de la dissertation « Dans quelle mesure l'analyse en termes de classes sociales permet-elle de rendre compte de la société française actuelle ? ».

- a) Rédigez une accroche datée.
- b) Rédigez les définitions et le cadrage.
- c) Rédigez la problématique.
- d) Rédigez l'annonce du plan.

Exercice 5 – Rédiger un paragraphe AEI et sa transition

(4 pts)

Information à exploiter : d'après l'INSEE, les ouvriers représentaient près de 40 % des emplois au début des années 1960 et environ 20 % au début des années 2020, tandis que la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est passée d'environ 5 % à plus de 20 % (ordres de grandeur). Rédigez le premier paragraphe de la partie II du plan de l'exercice 3, précédé de la transition qui y mène.

- a) Rédigez la transition entre la partie I et la partie II.
- b) Rédigez l'affirmation du paragraphe.
- c) Rédigez l'explication (le mécanisme).
- d) Rédigez l'illustration à partir de l'information, puis la phrase de bilan.

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).